



## Locataire vilolent envers ma propriété et insultant

Par **vorms**, le **30/04/2012** à **18:33**

Bonjour,rnrnJ'habite un terrain sur lequel existe un pavillon dans lequel je vis, ainsi qu'un autre bâtiment, un T1 que je loue. Aucune clôture ne sépare les 2 car aucune séparation n'est possible. Le souci est que j'ai un locataire qui a tendance à faire des crise de je ne sais quoi et pendant ses crises il devient violent. A la date du 14 avril 2012, il a eu comme super idée d'attacher son chat en laisse devant chez lui au niveaux de son potager, et malheureusement son chat s'est entortillé dans les tuteurs à tomates et c'est retrouvé pendu. Je ne sais où était son maitre à ce moment là, mais quoi qu'il en soit son chat est mort et il m'en accuse. Le gros problème est que lorsqu'il a découvert son chat, il est venu m'enguirlander chez moi sans que j'ai le temps de l'inviter à rentrer et au passage a cassé la vitre de ma porte d'entrée. Suite à cela, il devait me faire sa demande de résiliation de bail, mais je l'attend toujours. A ce jour, je ne passe pas une minute sans craindre qu'il refasse une crise et revienne casser quelque chose chez moi ou casser mes vitres. En plus j'ai 7 chats en total indépendance et un chien et j'ai peur qu'il s'en prenne aussi à eux. il est entré dans les lieux en décembre 2011, donc fin de bail en 2014. S'il ne partent pas d'eux meme, je ne tiendrai pas jusque là. Quels sont les recours que je peux avoir ? sachant qu'il ne m'on pas verser le loyer de décembre, et ne m'ont versé que la mointié de celui de avril. A savoir aussi que mon locataire vis avec son compagnon (lequel n'est autre que mon cousin) avec qui il n'est pas pacsé. Et que se compagnon n'existe pas sur le bail. Si j'arrivais à le faire partir, cela pousserai peu être mon locataire à me faire sa demande de résiliation de bail. S'il vous plaît, aidez moi, je suis dans une impasse. Je suis allé faire une main courante mais la police ne peux pas faire plus. rnrnMerci de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **30/04/2012 à 19:53**

Bonjour, envoyez lui une IRAR en le mettant en demeure de vous régler ses retards de loyers sous huitaine sans quoi vous déposerez le dossier chez un huissier en vue de saisie et de résiliation de bail. Je vous rappelle que chaque fois qu'un loyer est payé il s'impute sur le dernier mois d'impayé. Dans votre cas vous lui réclamez les loyers de la moitié de mars et celui d'avril puisqu'il a 1 mois et demi de retard, cordialement

Par **vorms**, le **03/07/2012 à 19:02**

Bonjour et merci. Je suis passée par un huissier pour faire un commandement de payer, qui en a aussi informé son garant. Malheureusement les délais de procédure sont longs (2 mois) avant de pouvoir saisir le tribunal. Depuis les ennuis continuent et de plus belle encore. Les retards de loyer ne sont toujours pas payés, en plus je n'avais pas fait attention qu'il y avait aussi un défaut d'assurance. Assurance qu'il vient tout juste de prendre. Les menaces continuent. Il m'a envoyé les services d'hygiène, c'est occupé une partie de mon jardin. Il a même porté plainte contre moi pour vol de luminaire, alors que ce sont mes propres luminaires que j'ai démontés. C'est un cauchemar. Il y a eu tentative d'agression à la porte de mon domicile. Je vis dans la peur 24h sur 24h et la loi me demande gentiment de patienter. C'est inadmissible que la loi puisse protéger des gens pareils. Ils sont protégés, le savent et en profitent à 100 % pendant que moi, ma santé se dégrade au fur et à mesure des jours. Enfin voilà, je vais continuer à vivre enfermée 24h sur 24h en attendant que nos belles lois se décident sur le sort des gens malhonnêtes, irrespectueux, insolents.....et j'en passe tant d'autres encore. Tous conseils ou soutiens sont bienvenus. Merci encore. Cordialement